



**Subject : Violence basée sur le genre**

**N°**

**Source :  
directinfo**

**Web Site :**  
<http://directinfo.webmanagercenter.com>

**Country :  
Tunisie**

**Date :2013-12-09**

**N° & [P] :**

## **Démarrage d'une consultation élargie sur la loi-cadre contre les violences faites aux femmes**

Le ministère des affaires de la femme et de la famille a entamé, lundi, une consultation élargie avec les composantes de la société civile et les représentants des ministères autour de la loi-cadre contre les violences faites aux femmes en Tunisie.

Le coup d'envoi de cette consultation a été donné lors d'un séminaire international organisé, à Tunis, sur le thème « Les cadres et instruments juridiques nationaux et internationaux en matière de violence fondée sur le genre: Pour l'élaboration d'une loi-cadre contre les violences faites aux femmes en Tunisie ». La rencontre est organisée par le ministère de la femme en collaboration avec le conseil de l'Europe et le Fonds des Nations Unies pour la population.

La directrice générale des affaires et de la famille au ministère des affaires de la femme et de la famille, Imen Zahouani Houimel a souligné qu'une commission de réflexion et de pilotage a été constituée pour élaborer un projet de loi-cadre contre la violence à l'égard des femmes.

La commission est composée de compétences nationales et d'experts dans les secteurs de la santé, la sécurité, la justice et les affaires sociales. Une experte a été chargée de faire un état des lieux des cadres et instruments juridiques qui existent en Tunisie en matière de la violence fondée sur le genre et de procéder à une étude comparée avec les textes internationaux relatifs à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Ce travail servira de base à l'élaboration d'une loi en la matière propre à la Tunisie. Elle a, en outre, indiqué que la stratégie nationale de prévention contre les comportements violents au sein de la famille et de la société sera relancée. Cette stratégie a été initiée par le ministère le 25 novembre 2008. La responsable a fait savoir que le ministère a entamé, depuis l'année dernière, le parachèvement du quatrième volet de cette stratégie relatif à l'instauration des mécanismes juridiques à même d'assurer la protection physique et morale de la femme.

Houimel a rappelé que 47,6 % des femmes âgées entre 18 et 64 ans ont été exposées au moins une fois dans leur vie à la violence, selon les résultats du sondage national réalisé en 2010 sur la violence à l'égard des femmes en Tunisie. Le sondage a porté sur un échantillon composé d'environ 4 mille femmes représentant les différents milieux sociaux et tranches d'âges.

Intervenant à cette occasion, le ministre de la santé, Abdellatif Mekki a souligné la nécessité d'aller de l'avant en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et ce, à travers l'élaboration d'un projet de loi cadre dans ce domaine.

Il a indiqué que la violence à l'égard des femmes figure parmi les principales causes de mortalité et d'invalidité chez les femmes âgées entre 16 et 44 ans, mettant, en outre, l'accent sur les graves répercussions de cette

violence sur la santé sexuelle et reproductive de la femme.

Le ministre de la santé a mis l'accent sur la nécessité d'intégrer la prise en charge des victimes de la violence fondée sur le genre dans les programmes de la santé de la reproduction. De son côté, Mehrzia Laâbidi, vice-présidente de l'assemblée nationale constituante a précisé que la protection de la femme contre la violence signifie la préservation de la dignité humaine et la garantie des droits de l'homme, mettant l'accent sur la nécessité de conjuguer les efforts de toutes les parties pour protéger la femme de tout type de violence.

Le séminaire organisé pendant deux jours coïncide avec la célébration, le 10 décembre de chaque année, de la journée mondiale des droits de l'homme et la fin de la campagne internationale des 16 jours d'activisme contre la violence faite aux femmes à laquelle la Tunisie a adhéré depuis l'année dernière. La campagne a commencé le 25 novembre dernier, date de la célébration de la journée mondiale de lutte contre la violence contre la femme.

Différentes interventions sont programmées dans le cadre de ce séminaire sur les différents volets de la convention d'Istanbul ayant trait, notamment, à la prévention de la violence à l'égard des femmes, à la violence domestique ainsi qu'à la protection, le soutien et l'assistance aux victimes. Des groupes de travail seront formés au cours de la deuxième journée du séminaire pour fixer les priorités de 2014 en matière de mise en oeuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.